Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 6628 - 1999 B 00511 - 421 953 399 - ABISSE

DÉPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 6 MARS 2026
SOUS LE N° 6628

DGFiP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : ABISSE - SIKEN : 421953399

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Néant ☐

				Brut	Amortissements, provisions	Exercice N clos le 31/12/2025 Net	N-1 Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	37 168	AI	37 168	37 168
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	290 000	AQ 19 005	270 995	282 595
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	12 651	AS 10 346	2 305	1 440
		Autres immos corporelles	AT	359 648	AU 226 084	133 564	104 137
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH		BI		
		Total (II)	BJ	699 467	BK 255 435	444 032	425 340
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	543 320	BY	543 320	572 953
		Autres créances (3)	BZ	3 219	CA	3 219	15 525
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	475 267	CG	475 267	370 509
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
		Total (III)	CJ	1 021 806	CK	1 021 806	958 987
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
		Total général (I à VI)	CO	1 721 273	1A 255 435	1 465 838	1 384 327

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances	

certifié conforme
le président

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : ABISSE - SIREN : 421953399 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 60 980)			DA	60 980	60 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 098	6 098
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH	557 971	443 694
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	108 341	114 278
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	733 390	625 050
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	33 540	71 971
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	)	DV	39	39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	655 506	639 410
	Dettes fiscales et sociales			DY	43 363	45 881
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		1 976
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	732 448	759 277
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 465 838	1 384 327

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	698 908	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE - SIREN : 421953399 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 60 980)			DA	60 980	60 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 098	6 098
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH	557 971	443 694
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	108 341	114 278
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	733 390	625 050
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	33 540	71 971
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	39)	DV	39	39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	655 506	639 410
	Dettes fiscales et sociales			DY	43 363	45 881
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		1 976
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	732 448	759 277
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 465 838	1 384 327

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	698 908	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADIGSE - SIREN : 421953399 — Néant ☐

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	3 079 798	FB	FC	3 079 798	3 270 037
	Production vendue - biens	FD		FE	FF		
	Production vendue - services	FG		FH	FI		
	Chiffre d'affaires nets	FJ	3 079 798	FK	FL	3 079 798	3 270 037
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	9 750	10 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)				FP		7 744
	Autres produits (1) (11)				FQ	19 923	7
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	3 109 471	3 287 788
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	2 419 501	2 569 286
	Variation de stocks (marchandises)				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	203 391	236 047
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	4 968	6 101
	Salaires et traitements				FY	205 397	204 439
	Charges sociales (10)				FZ	61 056	62 214
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	44 652	57 288
		- dotations aux provisions			GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	28 415	1
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	2 967 380	3 135 376
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	142 091	152 412
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		302
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP		302
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 700	3 004
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU	2 700	3 004
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	-2 700	-2 702
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)					GW	139 391	149 710

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE - SIREN : 421953399 — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		2 254
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		2 254
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		-2 254
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK	31 050	33 178
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	3 109 471	3 288 090
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 001 130	3 173 812
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	108 341	114 278

RENVOIS :

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		1G		
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				
facultatives	A6	obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin	A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		

(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles				**TOTAL II**	KD	37 168	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9			KJ	290 000	KK		KL	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui	dont composants	M1			KM		KN		KO	
CORPORELLES — Constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2			KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3			KS	10 419	KT		KU	2 232
CORPORELLES — Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	39 978	KW		KX	
CORPORELLES — Autres immo corporelles	Matériel de transport					KY	256 563	KZ		LA	48 827
CORPORELLES — Autres immo corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	15 137	LC		LD	
CORPORELLES — Autres immo corporelles	Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
CORPORELLES					**TOTAL III**	LN	612 097	LO		LP	51 059
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations					8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières					1T	0	1U		1V	
FINANCIÈRES					**TOTAL IV**	LQ	0	LR		LS	
					Total général (I + II + III + IV)	ØG	649 265	ØH		ØJ	51 059

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW	37 168	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	290 000	MC	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES — Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	12 651	ML	
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	39 978	MO	
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	305 390	MR	
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier		IW		MS	857	MT	14 280	MU	
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	857	NH	662 299	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		I0		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		**TOTAL IV**	I3		NJ		NK		2H	
		Total général (I + II + III + IV)	I4		ØK	857	ØL	699 467	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12 2025

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	7 404	PN	11 600	PO		PQ	19 004
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 979	QA	1 366	QB		QC	10 345
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	38 282	QE	212	QF		QG	38 494
	Matériel de transport	QH	156 620	QI	30 477	QJ	12 501	QK	174 596
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 641	QM	996	QN	642	QO	12 995
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	223 926	QV	44 651	QW	13 143	QX	255 434
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	223 926	ØP	44 651	ØQ	13 143	ØR	255 434

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**			NZ		

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADIGSE — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
			1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	543 320	543 320	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 749	2 749	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	469	469	
Charges constatées d'avance		VS			
	TOTAUX	VT	546 538	VU 546 538	VV

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	33 540		33 540	
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	39	39		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	655 505	655 505		
Personnel et comptes rattachés		8C	18 130	18 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 586	12 586		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	12 050	12 050		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0			
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	598	598		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	732 448	VZ 698 908	33 540	

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

DGFiP N° 2058-A-SD **2025**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : ABISSE | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS — Exercice N clos le 31/12/2025

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	108 341
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	1 809
	Amendes et pénalités	WJ	1 809	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	31 050
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
				- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	141 200

II - DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
	Majoration d'amortissement :							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	141 200
	Déficit (II-I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	141 200
			XO

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE					Néant ☐
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	7 283

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	443 694	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	114 278	
Prélèvements sur les réserves	ØE		
Total I	ØF	557 972	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	557 972
Total II		ZH	557 972

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance	YT	2 724	4 350
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		8 188
	Personnel extérieur à l'entreprise	YU	32 707	35 365
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 159	
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	166 801	188 144
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052	ZJ	203 391	236 047
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	2 564	2 848
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	8Z	2 403	3 253
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052	YX	4 967	6 101
TVA	Montant de la TVA collectée	YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires	ØZ	187 389	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

DGFiP N° 2059-A-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABISSE	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABISSE			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 079 798
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	3 079 798

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	19 922
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	9 749
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	29 671

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 419 501
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	203 391
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	28 415
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	2 651 307

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	458 162

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	458 162

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	3 079 798
Effectifs au sens de la CVAE				EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025	au	31/12/2025
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABISSE - SIREN : 421953399					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	4 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	4 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet CHECLAIR ALBAN

Nom d'usage ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 21/01/1967 N° Département 92 Commune NANTERRE Pays FRANCE

Adresse :

39 RUE ROUELLE
75015 PARIS
FRANCE

Titre ..... Nom complet .....

Nom d'usage ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....

Adresse :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABISSE - SIREN : 421953399		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....
Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : ABISSE		**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 421953399	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d' organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SASU ABISSE
10 Rue de Grenoble
94140 Alfortville

Siret : 42195339900043

PROCES VERVAL AFFECTATION RESULTAT 2025

Etait présent à l'assemblée générale du 25 février 2026 : Monsieur Checlair Alban , président et associé unique.

Suite à l'assemblée générale du 25 février 2026 , statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, il a été décidé que le bénéfice de 108 341 euros serait affecté de la manière suivante :

- 108 341 euros en report à nouveau

CHECLAIR ALBAN
PRESIDENT

Fait à Alfortville, le 25 février 2026

